



CONSEIL DE COMMUNAUTE

PROCES-VERBAL
Séance Ordinaire du 21 février 2011 à 20 heures
à
Servas

Présents : **MM.** Michel FONTAINE, Jean-François DEBAT, Thierry MOIROUX, Jean-Paul RODET, Guillaume LACROIX (*jusqu'à la délibération n°1*), Pascal BORG, Benjamin ZIZIEMSKY, Yves GAUTHIER, Jean-Michel BLANC, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Christian PORRIN (*remplace Abdallah CHIBI*), Bernard GUILLEMAUT, Guylain HERVE, **Mmes** Sylviane CHENE, Monique DUTHU, Suzanne MOCCOZET (*remplace Nadia OULED-SALEM*), Claudie SAINT-ANDRE, Françoise COURTINE, Nicole BARREAU, Vasilica CHARNAY, Nicole GUILLERMIN, Véronique ROCHE (*remplace Caroline ROHRHURST*) (Bourg-en-Bresse), **MM.** Michel CHANEL, Alain MANGE (Buellas), Jean BERARD, Bruno ROYER DE LA BASTIE (Dompierre-sur-Veyle), Bernard DUPIN, Alain MATHIEU (Jasseron), Michel BUELLET, Yves CRISTIN (Lent), Yves BOUILLOUX, **Mmes** Florence BLANC (Montcet), Janine ESTRAT, **MM.** Thierry DRUGUET (Montracol), Christian CHANEL, **Mmes** Hélène CEDILEAU, Kathy BOZONNET, Mylène MUSTON (Péronnas), **MM.** Christian BERNARD, Roger BEN M'RABET (*remplace Patricia GAUDIN*) (Polliat), Gérard GAVILLON, **Mmes** Danièle RAYNAUD (Servas), Nadine DURAFOUR (*remplace Bernard QUIVET*), **M.** Roland FRITZ (St-André-sur-Vieux-Jonc), **Mme** Cécile BERNARD, **MM.** Jacques NALLET, Paul DRESIN (St-Denis-Les-Bourg), **Mme** Monique BRUHIÈRE, **MM.** Pascal DELHORME (St-Rémy), Christian JAMBON, Jean-Paul MARVIE (Vandeins), Bernard PERRET, Claude LAURENT, Philippe MICHON (*jusqu'à la délibération n°3*), **Mme** Odile CONNORD (Viriat).

Excusés : **M.** Abdallah CHIBI, **Mmes** Nadia OULED-SALEM, Caroline ROHRHURST (Bourg-en-Bresse), Patricia GAUDIN (Polliat), **M.** Bernard QUIVET (St-André-sur-Vieux-Jonc), **Mme** Véronique HERBRETEAU (St-Denis-Les-Bourg).

Absent : **M.** Sébastien GUERAUD (Bourg-en-Bresse).

Secrétaire de séance : **Monsieur** Christian BERNARD (Polliat).

Par convocation, en date 14 février 2011, l'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 janvier 2011.
- **ADMINISTRATION GENERALE**
 - Installation d'un délégué communautaire de la Commune de Montracol.
- **FINANCES**
 - Débat d'orientation budgétaire 2011
- **AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ZONES D'ACTIVITES**
 - Pré Vulin – Convention avec le Conseil Général de l'Ain et la Commune de Polliat pour la réalisation du giratoire d'accès.
 - Pistes cyclables – Modification des délibérations du 20 septembre 2010 et du 18 octobre 2010.
- **HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE**
 - Présentation et approbation de la programmation 2011 du Contrat Urbain et Cohésion Sociale.
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
 - Permis de démolir ancienne propriété Laissard à Bourg-en-Bresse.
- **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**
 - Facturation et recouvrement de la redevance pour l'assainissement non collectif :
 - convention avec la Lyonnaise des eaux et le syndicat Ain Suran Revermont;
 - avenant n°3 aux conventions avec la Régie Municipale de Bourg-en-Bresse, SOGEDO, ALTEAU.
 - Tarification des prestations aux particuliers pour les campagnes de vidange année 2011.

- **TOURISME – SPORTS – EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET COMMUNICATION**

- Demande de subvention du Club de Natation de Bourg-en-Bresse : championnat de France espoir de natation synchronisée.
- Convention de mise à disposition de fauteuil de loisirs et de sports.
- Partenariat avec l'Office de Tourisme pour le montage d'un court séjour proposé à la clientèle touristique et convention avec le service de réservation d'Ain Tourisme.

- **ADMINISTRATION GENERALE**

- Compte rendu des décisions du Bureau prises par délégation du Conseil.
- Compte rendu des attributions du Président prises par délégation du Conseil.
- Fixation du lieu de la prochaine réunion du Conseil de Communauté -Lundi 4 avril 2011.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. LE PRESIDENT.- Bonsoir. Nous allons commencer bien à l'heure. Je vous salue tous. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire. Je vois qu'il y a un certain nombre de personnes que je n'ai pas saluées. Même chose pour le public, même chose au niveau de la presse.

Merci d'être présents ce soir. Merci à la Commune de Servas de nous accueillir.

Je vais laisser tout de suite la parole au Maire pour ouvrir cette soirée.

M. GAVILLON.- Bonsoir à tous et notamment à ceux que je n'ai pas vus précédemment. C'est toujours avec un grand plaisir que l'équipe municipale et moi-même accueillons le Conseil Communautaire.

Vu l'importance de l'ordre du jour, je voulais simplement évoquer devant vous quelques sujets de notre actualité. En premier lieu, je voudrais revenir sur le dossier d'aménagement urbain de la partie sud et sud-est de notre agglomération, dossier dont je vous ai déjà parlé et qui est porté par un groupement d'entreprises, qui entre cette fois dans sa phase opérationnelle.

Après de nombreux mois de concertation, d'études, de formalités administratives, le dernier obstacle vient d'être levé avec l'engagement ferme de la SEMCODA pour créer 42 logements. Ces logements seront réalisés pour partie en accession à la propriété sociale et le reste en locatif.

Comme nous l'avons dit à la cérémonie des vœux, notre commune présente cette caractéristique d'offrir plus de 480 emplois salariés sur son territoire alors que seulement 90 employés résident sur la commune. On imagine aisément le nombre de déplacements travail - domicile que cela inclut.

Maintenant, pour pouvoir loger une partie de cette population faudrait-il encore que l'offre d'hébergement soit compatible avec le revenu des familles. Le parc locatif sur notre territoire est composé de 50 logements, soit 11,68 %. Les projets de construction actés vont nous faire tendre vers un taux de 20 %. Certes, la loi ne nous met pas dans l'obligation d'atteindre cet objectif mais c'est une volonté de notre équipe de répondre à toutes les attentes dont celles de nos jeunes particulièrement.

Le deuxième sujet que je voulais aborder devant vous touche au dixième anniversaire de Bourg-en-Bresse Agglomération. Comme le Président FONTAINE l'a évoqué à la cérémonie des vœux de l'agglomération, il était difficile en 2001 pour l'équipe municipale de Servas de valider le passage en communauté d'agglomération non pas que la municipalité remettait cause la coopération intercommunale mais tout simplement parce que la marche à franchir était un peu trop haute et que les perspectives étaient incertaines.

Je me dois de rappeler que durant la période de convergence les entreprises de notre commune ont vu le montant de leur taxe professionnelle doubler et ont dû acter en plus le versement transport. Aujourd'hui est venu le temps du bilan. Tout d'abord, il est à noter que malgré les efforts demandés aux entreprises aucune d'entre elles n'a eu à pâtir de cette évolution et qu'au contraire elles ont pour la plupart continué à se développer. Maintenant, pour ce qui concerne les finances communales et le gel de la dotation compensatrice, il est réel que les enjeux communautaires rognent de près d'un cinquième ce montant.

Pour autant, si on regarde avec objectivité les nombreux services à la population qui se sont développés, les compétences transférées étendues, il est clair que le résultat est largement bénéficiaire. Seuls, nous n'aurions jamais pu offrir à nos habitants des services tels que Carré d'Eau et l'initiation des jeunes à la natation - c'est un projet qui était cher à Antoine CORNET, j'en profite pour le saluer - le Conservatoire de Musique et bien d'autres services. Nous n'aurions pas non plus pu avoir pour le même coût les travaux de voirie et toutes les prestations mutualisées du service aux communes.

Il me semble que dans la période difficile que traversent nos collectivités et nos concitoyens la notion de solidarité qui est le socle même de notre communauté d'agglomération doit non seulement se maintenir mais plutôt se développer. C'est tout au moins le vœu que je formule. Merci.

(Applaudissements dans la salle)

M. LE PRESIDENT.- Merci Gérard pour ces paroles. J'en profite pour saluer les membres de la commune et les membres du conseil municipal présents à notre séance du conseil d'agglomération ainsi que M. CORNET que je n'ai pas vu.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 janvier 2011**

M. LE PRESIDENT.- Nous avons l'adoption du dernier compte rendu qui était celui de la réunion du Conseil à Saint-Denis. Est-ce qu'il y a des remarques, des corrections à apporter ? Pas de remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour l'adoption.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. Michel FONTAINE

➤ **Installation d'un délégué communautaire de la Commune de Montracol**

M. LE PRESIDENT.- Nous devons féliciter d'abord Janine ESTRAT ici présente de son élection en tant que Maire. Et, d'autre part, l'accueillir et prendre acte de sa nomination en tant que délégué communautaire.

Janine, nous vous accueillons ce soir avec plaisir tout de même malgré les circonstances au niveau de cette assemblée communautaire.

Nous serons amenés, compte tenu du fait que nos statuts nous le permettent, à une prochaine réunion du Conseil de Communauté à compléter le Bureau. Nous ne l'avons jamais formalisé. Nous devons le compléter par Jacques NALLET, Christian CHANEL et Janine ESTRAT. Il faudra bien le formaliser. Donc, à la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération, vous aurez cette formalisation même si on sait bien qu'elle est rentrée dans les faits.

FINANCES

Rapporteur : Mme Hélène CEDILEAU

➤ **Débat d'orientation budgétaire 2011 :**

M. LE PRESIDENT.- Ce débat va nous prendre un certain temps. On sait que dans la vie de toutes communautés de communes, d'agglomération ou de métropole, le débat d'orientations budgétaires (DOB) prend une place assez importante.

En introduction, avant de laisser à la Vice-Présidente le soin de vous présenter le document que vous avez reçu, que vous avez tous pu travailler et étudier, dont certaines questions naîtront tout à l'heure, je voudrais insister sur deux points. Un premier point qui est que nous en sommes au troisième DOB. Dans ce mandat il y a six débats d'orientations budgétaires.

Celui-ci nous permet d'affirmer dans un premier temps qu'on est une agglomération de services, comme toutes les agglomérations, mais il faut bien le notifier d'une façon forte au niveau de Bourg-en-Bresse Agglomération.

Nous avons trois niveaux de services, trois aspects des services rendus : les services rendus à la population, les services rendus aux communes et les services rendus au monde économique sur notre territoire.

* Le service aux habitants a été régulièrement amélioré et nous ferons en sorte qu'il le soit encore davantage. Donc, un service à la population qui est multiple, qui va du développement du CRD au développement de la natation, qui va des aides à l'habitat accordées en direct ou par l'intermédiaire des bailleurs sociaux au domaine des déplacements, etc. On sent véritablement que notre agglomération de plus en plus amène un service à sa population.

* Un service aux communes de mieux en mieux identifié à travers deux termes qui étaient celui de la mutualisation qu'on a employée et celui des groupements de commandes.

On est allé vers un effort au niveau du service aux communes. Cela passe par des diagnostics qui ont été établis. On va du diagnostic accessibilité au diagnostic performance énergétique en passant par les marchés à bons de commande, voirie, en passant par tout ce qui est fait au niveau de l'informatique, au niveau du service aux communes.

Les coûts d'installation de logiciel annuellement sont d'environ 30 000 € pour notre communauté. Il y a eu les missions d'assistance en matière d'urbanisme et de paysage de plus en plus fréquentes et puis on voit bien que dans le dernier compte rendu de la commission il est apparu d'autres dossiers qui étaient à l'étude, qui étaient très divers, qui allaient de l'archivage, broyage des déchets verts en passant par la dématérialisation des procédures de marché public à la mutualisation de la formation du personnel dans certains cas, etc. D'autres mutualisations avaient été évoquées ou d'autres bons de commande allaient sur les contrôles obligatoires. J'ai découvert moi-même cela.

Vous avez le contrôle obligatoire en matière électrique, en matière de gaz, en matière d'installations sportives. On voit bien qu'à ce niveau il y a encore à creuser. On l'avait évoqué particulièrement au cours de la réunion des secrétaires de mairie, sur des possibilités de cahiers des charges types qui pourraient être fournis aux communes comme le cahier des charges quand il y a des emprunts, des contrats d'assurance à négocier, etc. On était plus dans un partage du savoir au niveau des communes de l'agglomération.

* Donc, service à la population, service aux communes et puis, dernier point, service aux entreprises. Comment est soutenu le service aux entreprises ? C'est vrai qu'on est une communauté d'agglomération qui offre des possibilités d'implantation fortes qui vont aussi bien des zones nouvelles de la Cambuse ou des Bruyères qu'à la réhabilitation de CENORD.

Il y a la possibilité de s'implanter sur le territoire. Il y a des extensions aidées dans les communes, par exemple comme à Polliat ou ici à Servas dans la zone du Grand Etang ou à Polliat dans la zone du Pré Vulin. Donc, il y a ce soutien aux entreprises locales.

Il y a aussi le soutien au commerce et le soutien à l'artisanat par le biais des bâtiments locatifs industriels (BLI). Les BLI touchent actuellement 11 communes sur pratiquement les 15 communes de l'agglomération qui ont bénéficié de ce type de construction. C'est aussi un soutien à l'économie locale que ces possibilités de location dans des bâtiments appartenant à l'agglomération.

Un dernier point relativement fort à développer est le soutien aux entreprises par la politique de l'investissement volontariste menée au niveau de l'Agglomération et qui correspond aux attentes de notre population.

Si on prend nos différents domaines, dans le développement économique, c'est vrai que si on va d'Ainterexpo à la réhabilitation de CENORD, des sommes considérables ont été investies.

Si on prend mobilité et déplacements, si on va du pôle multimodal aux pistes cyclables, des sommes considérables ont été investies.

Si on va vers l'amélioration du cadre de vie, on va de la voie verte aux aménagements de la forêt de Seillon.

Si on prend l'habitat gens du voyage, on a les différents concours en matière d'habitat. On a ce qui a été fait et ce qui reste à faire du côté gens du voyage.

Si on prend le côté voirie, on voit bien les sommes investies que ce soit pour la RD 1075 jusqu'aux rocade nord-est et sud-est.

Si on prend le développement durable, on va du plan climat énergie territorial jusqu'au budget annexe de gestion des déchets.

Et puis il y a tout ce que vous retrouverez tout à l'heure au niveau de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), avec des équipements sportifs - il y a encore des investissements qui se font sur Carré d'Eau - des équipements universitaires puisque c'est la première fois que par l'intermédiaire du CEUBA Lyon III. Il y a des investissements de notre communauté à hauteur de 1,7 M€ pour l'enseignement musical. Donc, on a une politique d'investissement forte au niveau de l'agglomération qui est sans doute le meilleur soutien à notre économie locale.

Nous le savons tous, depuis Keynes, on connaît l'effet multiplicateur de l'investissement et on sait que les sommes investies ont des effets considérables au niveau de notre économie.

Je n'oublie pas ce qui est fait en matière de tourisme. Les sommes consacrées au tourisme ont doublé sur les deux ou trois dernières années au niveau de notre agglomération. En fin de séance tout à l'heure vous repartirez avec le catalogue des produits. Pour la première fois le produit territoire sera vendu. Il sera vendu d'ailleurs jeudi et vendredi au salon des comités d'entreprise où on pourra l'acheter. C'était une demande faite au niveau de l'agglomération, qu'on ait un catalogue produits fort.

Donc, aujourd'hui, c'est vrai que ce DOB est dans une situation avec un enjeu de taille. Comment maintenir, voire développer nos services tout en mesurant bien qu'il faut savoir contenir la pression fiscale sur nos ménages ? C'est ce que nous avons fait.

Deuxième point à développer, cette situation de service se déroule dans un contexte financier et institutionnel très différent que ce que nous avons connu précédemment. Au niveau du contexte financier, on l'a dit, on ne va pas trop y revenir ce soir. On ne va pas refaire le débat de l'an dernier mais notre autonomie financière a été réduite. Vous avez pu découvrir les chiffres dans les documents qui vous ont été remis. On est dans des dotations gelées sur les trois années qui viennent, le recul de certaines aides de l'Etat. On y reviendra avec les chiffres du CUCS. Et on est pour la première fois en fiscalité mixte, ce qui est quand même une fameuse nouveauté au niveau de la fiscalité de notre communauté d'agglomération puisqu'auparavant, nous n'avions que de la fiscalité économique et maintenant nous sommes entrés dans un système de fiscalité mixte. Nous sommes, comme dans tout budget, un petit peu moins peut-être que dans les budgets de l'Etat, dans des budgets avec des charges incompressibles. Nous le savons bien, on chiffre dans les communautés d'agglomération à 85, 90 % de charges incompressibles, donc le volant de possibilités est relativement faible. Ainsi, c'est un contexte financier différent.

C'est aussi un contexte institutionnel différent. Depuis le rapport BALLADUR on est rentré dans une réflexion. Avec l'esprit de la réforme BALLADUR sur nos collectivités territoriales, on ne peut pas cacher qu'au départ on était déjà sur le renforcement de la notion de communauté. C'était communauté de communes, communauté d'agglomération, métropole, etc.

On était sur une volonté de rapprocher le département de la région et de créer un fort lien avec le couple communauté/commune. Là, on est dans un contexte institutionnel différent.

Est mise en place la commission départementale de coopération intercommunale. Les propositions de M. le Préfet nous parviendront très rapidement maintenant. C'est une question de jours. En 2006 il était dit, dans le schéma, qu'à moyen terme il faudrait consolider les deux zones stratégiques pour le département que sont les pôles urbains de Bourg-en-Bresse et Oyonnax en renforçant l'intercommunalité.

Le législateur a prévu le renforcement de l'intercommunalité par trois ou quatre éléments. Les trois qui nous concernent sont : plus de commune isolée, mais on en a très peu dans notre département de l'Ain exceptées les communautés de communes de montagne. De plus, on ne peut plus avoir de communauté de communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants. Et le dernier point qui nous concerne est que les communes de l'unité urbaine doivent appartenir à la même communauté de communes.

Voilà d'une façon globale, le DOB de ce soir qui se situe à la fois dans une volonté de service et dans une volonté qui dépend d'un contexte financier nouveau et d'un contexte institutionnel.

Dans les années qui viennent, le contexte financier peut évoluer et le contexte institutionnel peut évoluer aussi. J'ai voulu faire un chapeau qui rappelait globalement la politique d'agglomération et où nous nous situons parmi ces réformes financières et institutionnelles.

Vous avez eu connaissance du document qui va vous être présenté par Hélène CEDILEAU. Il y a des choses relativement complexes.

Ce matin devant la presse il a été demandé s'ils ne pouvaient pas disposer d'un glossaire. Hélène ce soir a dit qu'elle s'efforcerait de bien définir les sigles que nous avons dans ce document. Mais il y a des choses beaucoup plus complexes encore que les sigles.

Mme CEDILEAU. - *Lecture du rapport.*

M. LE PRESIDENT. - Merci Hélène, merci Lucile. Je ne doute pas qu'après cette présentation relativement complète, chargée, dans une période de réforme de la fiscalité où il faut appréhender un certain nombre de mécanismes, où des mécanismes sont encore mal connus, méconnus, vous ayez un nombre de questions assez important. Nous allons tâcher d'y répondre aussi bien techniquement sur la forme que sur le fond.

Vous avez la parole.

M. NALLET. - Je voudrais faire deux interventions si cela vous convient. La première concerne la capacité de l'Agglomération à absorber financièrement parlant les investissements projetés. Je voudrais simplement rappeler, et c'est l'ancien vice-président aux finances qui vous parle, qu'au cours du précédent mandat un des gros travaux qui a été réalisé consistait à dégager des moyens pour faire le lourd équipement qu'était à l'époque Carré d'Eau avec comme conséquence, au-delà de l'investissement, le fait d'augmenter les dépenses de gestion d'une manière conséquente.

Je voulais simplement dire que cette étape a été réussie puisqu'on voit bien dans les documents qui vous ont été présentés ici qu'à fin 2007, l'épargne de gestion atteignait 4 M€, qu'à fin 2010 la même épargne de gestion a évolué et se situe à 5 600 000 €. Cela veut dire que l'Agglomération avait une ambition et qu'elle avait une capacité à réaliser cette ambition. Avec la projection fin 2015 qui nous est faite ici, c'est-à-dire après réalisation du financement d'une partie importante de la PPI dont Ainterexpo, on s'aperçoit, étant en milieu de mandat, qu'on a bien quitté la période des études pour passer à la période de réalisation.

Donc, à fin 2015 l'épargne de gestion apparaît à 7 M. Après couverture des annuités des emprunts il reste une épargne nette disponible, c'est-à-dire un autofinancement, d'environ presque 3 500 000 €, ce qui laisse des marges de manœuvre pour l'Agglomération.

À noter aussi que cette perspective de 3 500 000 € se situe au même niveau que celle que l'on constate fin 2007.

Il est important de bien noter qu'à l'issue de cette période la capacité d'investissement de Bourg-en-Bresse Agglomération n'est pas compromise. Elle laisse des perspectives aux futurs élus qui auront en charge cette collectivité.

Je pense que pour des élus il est important de pouvoir travailler dans cette perspective-là qui est une perspective intéressante et qui est l'objectif des élus.

Nous avons vu également que les perspectives de l'évolution des soldes intermédiaires de gestion s'appuient évidemment sur les propositions faites dans ce rapport concernant les leviers à actionner pour maîtriser nos recettes et réussir des projets ambitieux. Mais ce que je voulais dire est important. Pour ce qui concerne les projets ambitieux n'est-on pas aussi connu pour être ambitieux et prendre en main notre destin ? Je pense que ce rapport d'orientations budgétaires va dans ce sens.

Ma deuxième intervention concerne la dotation de solidarité communautaire (DSC) part critère. J'ai bien noté le projet de diminution dès 2011 de cette DSC part critère avec des compensations de la DSC part projet. Je voudrais parler de la diminution de la part critère. J'ai noté cette diminution dès 2011 mais j'ai noté aussi dans le rapport qu'il y avait des possibilités d'un nouvel arbitrage dès 2012. Je voulais simplement dire que je pense en effet qu'il serait sage de se réserver cette possibilité à partir de l'année 2012 de bien recalculer les réelles incidences sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui fait peur à tous les élus et puis également sur les budgets des communes de manière à pouvoir arbitrer sereinement en 2012.

M. PERRET. - Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais revenir également sur cette dotation et sur la diminution de la dotation sur 2011 et projetée sur 2012 et 2013. Il y a déjà eu une solidarité et croyez bien que je suis attaché à cette forme de solidarité entre les communes et la Communauté d'Agglomération qui s'est exprimée de façon très forte en 2001 lors du passage de la communauté de communes en communauté d'agglomération. Elle s'est exprimée de deux façons.

Première façon, il y a eu effectivement le développement de la richesse économique avec les impôts liés au développement de la richesse économique qui a été dirigée vers la Communauté d'Agglomération. C'était un premier point fort de solidarité.

Le deuxième point également est que nous avons décidé tous ensemble de geler l'attribution de compensation qui est allée vers les communes. Ce gel de l'attribution de compensation est une forme de solidarité puisque entre 2001-2002-2003 et jusqu'à 2011 cette attribution est restée constante. Elle n'a pas évolué, ce qui veut dire qu'au fil du temps il y a eu une absence de valorisation. Cette absence de valorisation est bien chaque année pour moi une forme de solidarité des communes vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération.

J'ai bien noté qu'il y avait une diminution de 50 000 € de cette dotation qui passe de 770 000 à 720 000 €. Historiquement et depuis les années 2004-2005 le montant de cette dotation était de 720 000 €. Nous revenons, en fait, au niveau de ces années-là.

Il est à noter également qu'en 2012 et 2013 le montant devrait très fortement diminuer, d'après les projections que j'ai pu lire, d'environ 50 %. Je trouve que cette diminution est très forte et je voudrais attirer l'attention pour dire qu'une solidarité s'est exprimée de façon très forte en 2001, qu'il y a eu un pacte entre les communes et la communauté d'agglomération. Il ne faudrait pas que ce pacte soit rompu avec cette diminution très forte sur les prochaines années de cette attribution de compensation.

Deuxième point sur l'impôt qui touche l'outil économique avec une progression de la cotisation foncière sur les entreprises et une progression également du versement transport de 0,15 %. Je dois dire, et vous le savez tous, que nous sommes en période de crise économique. Le tissu économique est encore fragilisé. Il me semble que ce n'est pas le moment - et je l'avais déjà dit l'année dernière - d'augmenter les charges pesant sur les entreprises et notamment sur les masses salariales des entreprises. Autant la contribution foncière pèse sur l'immobilier des entreprises autant celle que l'on va voter, que vous nous proposez de voter de 0,15%, pèse directement sur la masse salariale des entreprises et handicape les entreprises qui emploient des personnes.

Je demande une modération également par rapport à ces impôts touchant l'outil de production et l'outil économique.

M. BORGIO.- Je note dans la loi de finances que les collectivités locales seront étroitement associées à l'effort de redressement des finances publiques. C'est vrai que cette réforme veut dire que l'effort national sera transmis sur les habitants de notre collectivité.

Au niveau national les solidarités pourraient s'appliquer autrement notamment en taxant davantage les couches de la population qui ont les moyens d'y parvenir.

Je dénonce ici cette inégalité au niveau national et cette solidarité qui n'est pas jouée au niveau de notre Gouvernement qui impose des charges induites à nos collectivités.

Enfin, dans le même sens, la crise économique ne s'applique pas pour tout le monde. Il y a une partie de la population pour qui la crise n'existe pas. Et si je suis d'accord pour dire qu'il faut aider les entreprises créatrices d'emploi à ne pas être fiscalisées, il y a de nombreuses autres entreprises qui jouent le contraire et qui défiscalisent en faisant une politique contraire à la population française.

M. LAURENT.- J'aurais une intervention sur le fond mais avant une question plus de prévision sur la forme pour être bien sûr d'avoir tout compris dans la mécanique de la réforme, parce qu'il y a des choses qui sont compliquées même si je trouve qu'elle ont été bien expliquées. À la page 32 de notre document nous avons deux tableaux, un qui nous indique en haut à gauche la part sur laquelle Bourg-en-Bresse conserve une modulation par le taux et puis en gris la part sur laquelle on n'a pas de pouvoir de modulation avec 46 %. C'est le petit fromage qui est en bas à droite. On retrouve les 54 % qui sont la part fiscalité des entreprises sur laquelle on a tout pouvoir.

M. LE PRESIDENT.- Non, c'est là que le raisonnement est erroné. On n'a pas tout pouvoir sur la Contribution Economique Territoriale (CET). On a pouvoir simplement sur la contribution foncière des entreprises. On n'a aucun pouvoir sur la CET. Vous dites qu'on a tout pouvoir sur les 54% mais je dis que ce premier point est erroné.

M. LAURENT.- Je n'ai pas terminé ma question. Il est bien indiqué en haut qu'on a 54 % sur lesquels Bourg-en-Bresse Agglomération a un pouvoir de modulation par le taux. Je ne me trompe pas. Après, on a une répartition entre les différents contribuables. On a 54 % en violet qui représente la part fiscalité des entreprises. On a en rose 21 % pour l'Etat. Là, évidemment, on n'a pas du tout de marge de manœuvre. Et on a 25 % sur la part fiscalité des ménages. Ma question porte sur les 54 % sur lesquels on a pouvoir. Comment est-ce qu'ils se répartissent ? Ce ne sont pas les 54 % qui sont sur la fiscalité des entreprises. Comment est-ce qu'on retrouve les 54 % ?

M. LE PRESIDENT.- Il y a 29 % qui proviennent de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sur lesquels nous avons un pouvoir sur le taux et il y a 25% qui proviennent de la taxe d'habitation. 29 plus 25 cela fait 54.

Mais quand on dit qu'il y a 54 % au niveau de la CET, par exemple de l'économique, il y a tout une partie sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir.

M. LAURENT.- Comme quoi il fallait bien écouter ma question jusqu'au bout pour qu'il y ait la réponse à ma question. Ensuite, sur le fond je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Bernard PERRET sur les charges pour les entreprises. Je voudrais simplement, par rapport à l'évolution éventuelle de la cotisation transport des entreprises - sachant que ce n'est pas aujourd'hui qu'on prend la délibération puisqu'on est en débat d'orientations budgétaires - dire que je partage les craintes parce qu'on est à 0,6. On a une possibilité d'évoluer jusqu'à 0,9 ce qui fait une marge d'évolution de 50 %. Le passage de 0,6 à 0,15 représente déjà une hausse de 25 %.

Je m'interroge aussi sur cette évolution et surtout sur le fait de savoir s'il ne serait pas sage de faire un lien quant à la décision éventuelle qu'on prendrait sur une évolution de cette taxe avec l'appel d'offres qu'on est en train de lancer, qu'on a décidé à la dernière réunion du Conseil d'Agglomération pour lequel c'est le moment de faire des choix, des choix sur les entreprises délégataires puisqu'on a fait, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, le choix de maintenir une délégation de service public (DSP).

Il me semblerait peut-être souhaitable qu'on avance sur notre DSP, qu'on fasse le choix du délégataire et qu'en fonction des choix qu'on aura arrêtés et des propositions qui nous seront faites soit en termes de coût de la prestation, soit en termes d'évolution du service, on voie si une augmentation est nécessaire et si elle est nécessaire, comment on la répartit entre les trois contributeurs que sont les contributeurs au budget transport, c'est-à-dire les entreprises, notre Communauté d'Agglomération et les usagers du service.

M. BUELLET.- Quelques remarques dont certaines que j'ai déjà faites en Bureau. Sur la dotation de solidarité, j'ai voté dans le cadre de l'effort partagé la baisse de la dotation de solidarité. Effectivement, comme l'a dit Jacques NALLET, je souhaite que cela fasse l'objet d'un réexamen chaque année en fonction de la situation.

Sur l'évolution du versement transport on sait que c'est lié à l'aménagement des sites propres et au Bureau on m'a dit que ce n'était pas estimé. Je souhaite que d'ici le vote du budget, on puisse estimer ces investissements qui sont des engagements parce que cela risque d'être loin d'être neutre.

Concernant les charges de personnel, dans les deux documents qui ont été présentés, celui de la commission des finances dit que l'évolution est de 6,3 M€ pour la charge de personnel, soit 5,5 % par rapport au prévu 2010 et sur le même document, on dit qu'à partir de 2012 ce sera 3 % par an. Or, sur le document de ce soir c'est bien toujours 6,3 M€ de la masse salariale mais ce n'est plus que 3,9 par rapport au prévu 2010 et plus que 2,2, par rapport à 2011. Il faut qu'on nous éclaire là-dessus.

Et puis sur la PPI, quand on cumule l'étude de la politique globale des placements à 220 000 €, quand on cumule les investissements pour les vélos à 1 593 000 € d'ici à 2015, quand on ajoute 800 000 € pour le plan climat énergie, quand on ajoute 800 000 € pour le boulo-drome, on arrive à 3,4 M€ d'ici à 2015. On sait que c'est un choix politique. Je ne le conteste pas. Je dis simplement que je le ressens comme des investissements et des choix au détriment des rocades.

J'attire l'attention, ne perdons pas de vue le bouclage complet de l'agglomération. Si la reprise économique arrive, et c'est ce qu'on souhaite tous, si on n'a pas pensé à ce bouclage complet, il risque d'y avoir des soucis.

M. CHANEL.- Je voudrais avoir deux précisions techniques.

La première concernant la masse salariale. J'ai bien compris l'augmentation de 3,9 % de 2011. On en a assez discuté. Par contre, sur l'augmentation de 2,2% par an à partir de 2012, est-ce une augmentation systématique ou une volonté d'augmenter le nombre d'employés ? Est-ce juste une augmentation de la masse salariale par rapport à l'augmentation du point ou est-ce une augmentation du nombre d'employés ?

Deuxième point technique, ce sont des choses très terre à terre, cela concerne l'augmentation des bases de 3 %. Je voulais avoir une précision. Est-ce que ce n'est pas une prévision un peu optimiste par rapport aux prévisions de l'Etat ? Sur une base qui est fautive, après on peut se tromper tout le long.

M. MICHON.- J'aurais une question très courte pour réintervenir sur le chapitre des rocades. Je constate que l'effort d'aménagement de la rocade nord-est est largement maintenu et qu'il est largement développé en ce qui concerne la rocade sud-est également. Lorsqu'on parle PPI de 2010 et de 2011, on s'aperçoit qu'on n'a plus de somme budgétée sur la rocade grand ouest. Cette somme avait été budgétée à hauteur de 119 604 € sur la PPI de 2010. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions par rapport à cette somme ramenée à 0 sur la PPI de 2011 ?

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il est nécessaire de répondre à ce premier jet de questions. Je ne doute pas que nous en sommes aux premiers couteaux et que viendront les deuxièmes couteaux derrière. Chacun a sa technique d'intervention. Je vais essayer d'être aussi précis que possible au niveau de nos réponses.

Si je démarre par cette première question concernant la rocade grand ouest et la rocade sud au niveau des études, cette année ceux qui assistaient au Comité Syndical du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) savent que la contribution par habitant est de 1,80 €, qu'elle a été maintenue à 1,80 € pour financer l'ensemble de ces études sur la grande ouest et la sud, à la fois études de continuité, de faisabilité sachant qu'au niveau de la branche sud de la LGV (ligne à grande vitesse) on va avoir malheureusement moins besoin d'études puisque les choses en ont été décidées comme cela au moins pour les quelques années qui viennent.

Sur la masse salariale, j'avais préparé une fiche. Le montant que nous avons inscrit au budget général l'an dernier était de 4 491 000 €. Le prévisionnel de cette année est à 7 784 290 €. Cela représente la hausse de 3,91%. C'est notre budget général de l'Agglomération. Ce n'est pas que le budget principal.

D'où provient cette hausse de 3,91%, comment a-t-elle été calculée ? Elle a été calculée en prenant en compte toutes les créations de postes approuvées au cours du Conseil de Communauté du 15/11/2010, les avancements d'échelon et de grade. Cette année pour notre personnel, il y a eu de forts avancements d'échelon et de grade mais ce ne sont pas les professeurs de Conservatoire qui sont passés hors classe qui vont nous le reprocher.

Au niveau des charges nouvelles, nous avons à prendre en compte l'augmentation du ticket restaurant et la participation aux frais de transport puisque si nos salariés utilisent les transports collectifs, nous sommes amenés à rembourser 50 % des frais de transport à ces salariés.

Voilà ce qui a été pris en compte dans ce qui vous a été présenté ce soir au niveau des charges salariales. À partir de 2012 on a pris 2,2% par rapport au prévisionnel 2011. On est plutôt sur du glissement vieillesse technicité (GVT), du glissement sur 1,7, 1,8 et il nous reste 0,5 pour la poire pour la soif si on était obligé d'avoir un demi-poste ou une création supplémentaire. Mais on n'a pas prévu d'améliorer la structure du personnel sur les années 2012-2013 compte tenu de ce qui vous a été présenté.

On a dans les créations de postes la création de poste du Directeur Général Adjoint, d'assistante du Directeur Général et du Directeur pédagogique quoi que là c'est compliqué au niveau du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) parce que ce poste a eu existé, existait et va réexister au niveau du CRD. Là, ce sont des postes pérennes.

On a des postes non pérennes dans ce 3,91 %. Il s'agit de l'animateur point info-emploi (PIE). Ce sont des postes non pérennes aidés. Mais dans la masse salariale on prend le brut, pas le net. Le PIE est aidé par le Fonds Social Européen à 80 %.

Pour l'ADEME, c'est la même chose sur le chargé de prévention des déchets. On est aidé à 80 % sur le chargé de mission. Ce sont des emplois non pérennes à l'Agglomération.

Et puis, bien sûr, ces chiffres sont pris en prenant en compte le gel du point de l'indice pour nos agents puisque cette année on a un gel du point de l'indice. On ne sait pas dans les années qui viennent ce qu'il va se passer.

J'ai deux autres fiches que je voudrais vous montrer qui sont relativement importantes pour répondre. Voici une étude faite pour une entreprise moyenne de notre agglomération qui a versé en taxe professionnelle (TP) 50 000 €. On est sur du cas réel moyen. La moyenne des entreprises a plus que gagné 50 % de leur TP par rapport à la CET. On est passé à une CET moyenne en 2011 à 24 600 €. Le gain de TP représente 25 400 €, soit 50 %.

Nous avons augmenté notre CFE de 1,9%. Le gain est de 25 283 €, soit 50,56%.

Dans ce qui apparaît sur le compte de résultat des entreprises, avec la colonne qui correspond à ce compte de taxe professionnelle, l'an prochain à la fin de 2011 il va y avoir comme gain - 50,80 %. Compte tenu du fait qu'on a augmenté la CFE de 1,9% et qu'on avait augmenté la charge des ménages de ce montant-là les années précédentes puisque vous savez que c'est directement lié, il va apparaître un gain de - 50,56 %.

Bernard PERRET avait fait remarquer au Bureau quel signe on fait aux entreprises. Voilà le signe qu'on fait aux entreprises, c'est un gain relativement fort au niveau des charges des entreprises qui ont diminué.

« Oui, mais vous avez augmenté le versement transport (VT) ». Donc, on a pris la même entreprise, sa masse salariale. C'est vrai que le gain est moins important. En 2010, le versement transport était de 8 000 €. Le montant du versement transport est de 10 000 €. Le rappel du gain que nous avons fait en CET était de 25 000 € par rapport à la TP. L'augmentation du versement transport n'est que de 2 000 €, donc notre gain global (CET-VT) en pourcentage est plutôt de 40 %.

S'il y a une année où il faut affirmer la politique que l'on veut conduire en matière de transport, ce n'est pas simplement lié aux sites propres, c'est lié à toute l'amélioration du service transport, c'est-à-dire aussi bien au cadencement qu'aux feux rouges intelligents, qu'à une accessibilité totale au réseau, etc. Ce sont des investissements de ce type que nous avons à faire sur les cinq ans qui viennent.

L'intervention de Claude LAURENT a été dans ce sens-là, à la fois sur le versement transport et après je reviendrai sur la DSP. Je voudrais quand même vous dire que quand je reprends le DOB du 1^{er} mars 2004, il avait fait passer la contribution de versement transport de 0,50 à 0,60, soit une augmentation de 20 %. On l'a faite ici de 25 %. La DSC dans ce DOB était passée de 1 058 284 € à 758 000 €, donc d'un coup la DSC avait diminué de 28,35 %. L'année d'après elle n'est plus que de 50 000 € mais elle avait diminué immédiatement.

Cette année ce n'est pas tout à fait la même chose parce que Claude LAURENT déclarait cette année là "globalement je suis tout à fait en phase avec la plupart des orientations proposées". Bernard PERRET, lui, ne déclarait rien à ce niveau-là. Il ne faisait aucune déclaration sur ce qui a été fait dans le DOB du 1^{er} mars 2004.

Sur notre politique transport, notre politique vis-à-vis des entreprises, j'insistais dans l'introduction, je pense que la politique qu'on mène au niveau des entreprises - et elles en sont reconnaissantes - est une politique d'investissement. Passer à 0,75 d'un coup est une charge élevée.

Quand on reprend toutes les agglomérations autour de nous, depuis x années nous demandons au législateur d'augmenter le versement transport pour nos intercommunalités de 50 000 à 100 000 habitants.

Nous l'avons fait plusieurs fois. L'AdCF est intervenue, l'Association des Maires est intervenue pour aller dans ce sens-là.

Cette année, pour la première fois, le législateur nous a donné la possibilité de monter jusqu'à 0,9. Je vous rappelle qu'une agglomération comme Chambéry ou d'autres agglomérations ont des versements transport de 1,6, voire pour la région lyonnaise de 1,8. Les Portes de l'Isère sont passées à 1. Nous, à 0,75, on reste encore avec un versement transport tout à fait acceptable au niveau de nos entreprises.

Sur la DSC on a parlé du réexamen et on l'a établi. L'an dernier on avait déjà prévenu de cette diminution de DSC. Cette année on est revenu à la DSC de 2008, en réalité les 720 000 € qui existaient. Ce qu'on vous a proposé c'est de la décomposer en deux parties, une critère et une projet et d'augmenter la part projet pour aller jusqu'à une suppression. On avait dit 2012-2013. Vous avez vu qu'aujourd'hui c'était 2014 qui figurait. On en a discuté. On en rediscutera. Mais je pensais que la question viendrait de Claude. J'ai entendu tout à fait ce qui a été dit au niveau de la DSC et cela sera rediscuté.

La DSC est ce qui reste quand la communauté d'agglomération a réalisé ses projets. Ce n'est pas une solidarité comme Bernard PERRET l'a dit, un pacte qui aurait été passé en 2001.

Je vous lis quand même quelque chose parce que cela m'édifie. Il s'agit d'une communauté d'agglomération « Un couperet est tombé subitement alors que le sujet n'avait jamais été abordé. Une fois on l'avait évoqué en séance publique depuis plus d'un an. Deux logiques s'affrontent sur le sujet. Monsieur X estime qu'il vaut mieux reverser les 717 000 € de cette dotation dans l'escarcelle du Pays de Meaux. »

C'est-à-dire qu'on a supprimé d'un coup la DSC du Pays de Meaux. Le Président de l'agglomération du Pays de Meaux s'appelle Jean-François COPE. Cela n'avait jamais été discuté. C'est dans *Le Parisien* du 7/2. " Nous devons faire remonter un maximum d'argent pour développer les services à la population. En 2010, nous avons versé 300 000 € d'aide à l'amélioration de l'habitat, 180 000 € pour l'enseignement musical intercommunal. Nous devons réaliser une trame verte. Nous devons mettre à disposition de nos communes une nacelle, une balayeuse, etc."

Nous, on y va doucement sur la suppression de la DSC. Je vous avertis et je l'ai dit X fois déjà, les communautés d'agglomération qui versent une DSC sont considérées comme des communautés d'agglomération riches. Au lieu que ce soit conservé au niveau de l'agglomération, ce sera reversé à partir de 2012 jusqu'à 2015 au niveau de la péréquation nationale.

Il faut discuter. Il faut en reparler entre nous. Il faut voir comment les choses fiscalement vont évoluer mais, tout de même, il faut garder raison sur ce sujet-là et bien étudier toute la question.

Une PPI, oui, les pistes cyclables, le plan climat énergie territorial, cela fait partie des choix de l'agglomération, je ne vais pas y revenir.

Michel CHANEL est revenu sur les bases de 3 % qui lui semblent optimistes. On a eu une grande discussion pour savoir si on prend les bases que l'Etat nous a passées ou si on est plus pessimiste que l'Etat.

L'Etat nous a fait une évolution de 4,2%. On a trouvé cela très optimiste. On a pris 3. Et on réajustera. On ne pouvait pas aller bien en dessous de 3. C'est à réajuster.

On l'a même mis dans le texte qu'on vous a distribué ce soir parce que c'était vraiment une interrogation que nous avions. Est-ce que cela n'est pas trop optimiste de retenir 3 comme évolution par rapport aux 4,4 moyens ou aux 4,2 qui nous sont donnés par l'Etat compte tenu du peu de possibilités qu'on a sur nos bases ? Malgré la crise on va voir. Peut-être que ce sera à réajuster l'an prochain, je vous le concède.

M. BUELLET.- Sans rallonger le débat sur la DSC, je voulais rappeler que 2001-2002-2003 étaient des années d'apprentissage de la communauté d'agglomération. La DSC avait été un élément déterminant quand on est passé en communauté d'agglomération. En 2003, on avait voulu donner 150 000 € de part exceptionnelle. Ces 150 000 € représentaient 14 % de la DSC. Il est normal qu'en 2004 elle ait baissé un bon coup puisqu'il n'y avait plus la part exceptionnelle. Dans les 28 % il y a 14 % qui ne sont plus. C'était simplement pour rétablir toute la vérité. Il ne faut pas oublier les trois premières années de passage en agglo. Ce n'était quand même pas rien.

M. Christian CHANEL.- Il y a eu une réunion avec les artisans des zones des Bruyères et de Monternoz de Péronnas. Vous avez participé à une bonne partie de la réunion et Christian BERNARD, en tant que Vice-Président à l'économie, y a participé aussi. Au cours de cette réunion, les acteurs économiques nous avaient précisé qu'ils avaient fait un sondage, que sur ces deux zones il y avait 1 000 emplois. Ce sont eux qui les ont comptés auprès des entreprises. Ils avaient fait deux demandes à la communauté d'agglomération. Vous avez parlé de la rocade sud pour rejoindre l'entrée de l'autoroute. On a bien compris que cela ne pouvait pas se faire tout de suite. Mais ils avaient fait une demande légitime qui n'est pas très coûteuse qui était d'aménager un giratoire à l'entrée de ces deux zones comme ils ne pouvaient pas aller rapidement sur l'autoroute pour qu'ils puissent au moins sortir normalement sur la RD 1083.

À l'époque, il avait été répondu qu'on allait regarder.

Je prends la PPI jusqu'en 2015, page 46, giratoires d'accès des zones artisanales : la Neuve, Norélan, Grand Etang et il n'y a rien pour Péronnas et l'entrée des zones des Bruyères.

Je pense que cela aurait été bien de répondre à leur demande légitime parce que ce croisement est vraiment difficile pour sortir sur cette route. Il y a les contournements. C'est difficile quand on veut sortir mais aussi quand on veut rentrer.

J'aimerais bien que cela puisse être pris en compte. On avait dit qu'on le regardait.

M. LE PRESIDENT.- C'est le carrefour à feux que vous voulez remplacer par un rond-point ?

M. CHANEL.- Oui.

M. LAURENT.- Je voudrais revenir sur la DSC. Il y a deux débats me semble-t-il.

On a probablement intérêt, compte tenu de l'évolution de la réglementation, à améliorer notre coefficient d'intégration fiscale. C'est un débat qu'on a déjà eu et probablement qu'il faut aller dans cette direction. Cela ne me choque pas du tout.

Cela veut dire que notre communauté d'agglomération n'a pas vocation sur le long terme à reverser une partie de ces recettes aux communes pour que cela entre dans les recettes de fonctionnement du budget général de la commune.

Sur ce premier principe cela ne me paraît pas du tout une mauvaise orientation.

Cela veut dire qu'il me semble préférable que l'argent qui est reversé par la communauté d'agglomération aux communes doit le plus possible correspondre à des projets qui correspondent à la politique voulue par notre communauté d'agglomération ou qui sont d'intérêt communautaire ou qui peuvent être dans certaines situations, on l'a vu récemment, sous forme de fonds de concours. On a plusieurs exemples et dans la PPI qu'on a eue aujourd'hui on l'a bien vu. C'est une évolution qui me paraît plutôt saine et à encourager.

Il faut peut-être déjà qu'on tranche bien entre nous ce premier débat et il me semble qu'on ne devrait pas avoir trop de difficultés à être d'accord là-dessus.

Après, et c'est un deuxième débat, par rapport à des soutiens aux communes qu'on appelle solidarité aux communes ou appel à projets des communes, peu importe, est-ce à hauteur du montant qu'on veut y mettre ?

Il me semble qu'autant sur la première partie, je suis plutôt prêt à souscrire à cette évolution, autant sur la deuxième, l'évolution est très brutale et il faudrait peut-être, certainement pas ce soir parce qu'on n'a pas le temps, penser à un débat de fond là-dessus, qu'on retravaille cette question entre nous pour qu'on soit bien d'accord sur ces grands objectifs. Je dirais presque qu'avant de dire combien on met dans ce qu'on laisse à redistribuer aux communes il faut qu'on redéfinisse bien que l'orientation va plutôt dans le sens d'un financement des projets.

Et puis, mais j'espère que le Président ne m'en voudra pas, c'est un trait d'humour, je voudrais vous rassurer, pour ma part, je n'ai pas d'opinel dans ma poche, puisqu'il a parlé de couteaux tirés, je pense qu'on est plutôt entre gens raisonnables en démocratie et que chacun doit pouvoir exprimer son opinion raisonnablement. J'espère que si je me permettais de fouiller dans la poche de notre Président d'agglo, je ne trouverais pas de couteau.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous rappelle que je pourrais me blesser moi-même parce que je ne suis pas très adroit.

Ce que vous venez de dire sur le fond rejoint ce que nous pensons sur la DSC. Je sais que les maires aiment mieux disposer de fonds au niveau du fonctionnement que de fonds fléchés sur des investissements. On a eu cette discussion en Bureau qui a été relativement riche. Je partage vos préoccupations de maires à ce niveau-là. Sur le niveau de la réduction ou même sur le pourcentage parce qu'on est parti sur du 50/50, est-ce que demain il ne faut pas aller à du 60/40, etc. ? Je crois qu'on aura l'occasion d'en rediscuter au cours de l'année.

On a bien vu que c'est un sujet sensible. Cela ne va pas beaucoup améliorer notre CIF malheureusement parce qu'énormément de communautés d'agglomération ont supprimé leur DSC.

J'ai voulu faire mon trait d'humour, excusez-moi, avec M. COPE qui l'a supprimée d'un coup. Il était au même montant que nous. On a baissé simplement de 50 000. Je remercie quand même la ville de Bourg-en-Bresse qui est la principale touchée dans ce cas-là. Les trois communes périphériques de la première couronne sont légèrement touchées mais légèrement puisque la part globale a augmenté ce qui a favorisé pour cette année, malheureusement pas pour la suite, les communes de la deuxième couronne. Mais je suis prêt à discuter au cours de l'année sur cette DSC sachant qu'il y a des éléments fiscaux que nous n'avons pas encore et que nous allons avoir en cours d'année.

Vous aurez des choses à décider en cours d'année puisque, je ne sais pas si vous lisez la presse économique, en 2009 les professions libérales s'étaient insurgées devant la réforme de la TP et on n'a plus guère entendu grand chose depuis 2009 compte tenu du fait qu'elles sont les grandes gagnantes de la réforme de la TP et qu'en rien cela n'a amélioré la compétitivité internationale de ces entreprises. Malgré tout au niveau fiscal elles sont gagnantes.

On peut clore parce qu'on a eu un échange fructueux. On était dans un débat d'orientations budgétaires. On va retrouver ces éléments au niveau du budget.

Vraiment merci pour le travail fait au niveau de l'agglomération. On a essayé d'être le plus transparent possible. C'est vrai que sur les hypothèses, on a discuté x fois, comme le faisait remarquer Michel. On est peut-être trop optimiste en prenant 3 % d'évolution de nos recettes, etc...

Mais, tout de même, cela nous donne une bonne indication sur 2015. On est toujours sur du glissant comme on l'a fait l'an dernier. L'an prochain ce sera sur 2016 et on sera mieux posé au niveau du DOB de 2012.

Jacques NALLET a commencé par une remarque par rapport à l'épargne brute et l'épargne nette de la communauté d'agglomération. On a atteint une épargne brute

Au-delà de 5 M, ce n'est pas tout à fait normal et on va plus être à une étale de 4, 5. Si on pouvait tenir ce chiffre bien qu'on ait présenté quelque chose d'un peu plus optimiste, mais il faut toujours être un peu pessimiste et on en a gardé un petit peu sous le coude.

Merci à tous.

Délibération n°1

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent du caractère obligatoire d'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice et sur les engagements pluriannuels envisagés ;

Vu l'avis émis par la Commission Finance en date du 3 février 2011 ;

Vu l'avis rendu par le Bureau lors de sa séance du 7 février 2011 ;

Madame Hélène CEDILEAU, Vice-Présidente chargée des finances, donne lecture du rapport d'orientations budgétaires 2011.

A l'issue de cette présentation, le Conseil de Communauté débat des orientations générales du budget pour l'exercice 2011 et des engagements pluriannuels envisagés, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2011.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

➤ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2011 présenté et annexé à la présente délibération.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : M. Michel FONTAINE

➤ **Pré Vulin – Convention avec le Conseil Général de l'Ain et la Commune de Polliat pour la réalisation du giratoire d'accès**

(lecture du rapport)

Délibération n°2

Le rapporteur expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire d'accès à une future zone d'activité sur la RD 1075, au lieu-dit "Pré Vulin" sur la Commune de Polliat, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse va faire exécuter des travaux sur le domaine public du Département de l'Ain.

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention entre les deux collectivités et la Commune de Polliat pour préciser les modalités d'exécution et de financement des travaux ainsi que la répartition des charges d'entretien.

CONSIDERANT que ladite convention prévoit que :

- ✓ la maîtrise d'ouvrage est réalisée par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse laquelle associera le Département de l'Ain au suivi de la réalisation des travaux et qui pourra prendre toute disposition pour le contrôle des prestations exécutées ;
- ✓ s'agissant des travaux, le financement de l'opération est assuré par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, pour ce qui concerne la voirie et par la Commune de Polliat pour ce qui concerne l'éclairage public ;
- ✓ la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse assurera les charges d'entretien de maintenance et de fonctionnement de l'aménagement, à l'exclusion des espaces verts et de l'éclairage public qui seront à la charge de la Commune de Polliat ; le Département de l'Ain assurera exclusivement les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées.

CONSIDERANT que le financement des travaux est assuré par l'aménageur privé de la zone d'activité à hauteur de 50 % du montant plafonné à 300 000 € ; que le Conseil Général a été sollicité pour des aides financières, notamment au titre des amendes de police.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 7 février 2011,

Le Rapporteur demande au Conseil de Communauté d'approuver la convention comme susmentionnée et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention entre Bourg-en-Bresse Agglomération, le Conseil Général de l'Ain et la Commune de Polliat pour la réalisation d'un giratoire d'accès à la future zone d'activité sur la RD 1075, au lieu-dit "Pré Vulin" sur la Commune de Polliat comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

-*-*-*-*-*-*-*-*-

- **Pistes cyclables – Modification des délibérations du 20 septembre 2010 et du 18 octobre 2010**

(lecture du rapport)

Délibération n°3

Le Rapporteur expose à l'assemblée que par délibérations des 20 septembre et 18 octobre 2010, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer des conventions avec le Département et la Ville de Bourg-en-Bresse ou la Commune de Péronnas fixant la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien et de fonctionnement relatives à des aménagements de voirie, et laissant la charge de l'entretien des pistes cyclables aux Communes.

CONSIDERANT que la première délibération traite de la réalisation de surlargeurs cyclables de la RD 1083 effectuée par le Département de l'Ain sur la Commune de Péronnas, la seconde des pistes cyclables réalisées le long de la rocade nord-est sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse.

CONSIDERANT que dans les deux cas, les délibérations évoquent le cas de l'entretien laissé à la charge des Communes alors qu'il devrait relever de la Communauté d'Agglomération au vu des compétences transférées.

CONSIDERANT que ces deux délibérations ont fait l'objet d'une lettre d'observation de Monsieur le Préfet, dans l'exercice du contrôle de légalité, à ce titre.

Vu l'avis émis par le Bureau lors de sa séance du 7 février 2011,

Le Rapporteur demande au Conseil de Communauté de modifier ces délibérations pour les rendre conformes à la légalité en donnant la charge de l'entretien des pistes cyclables à Bourg-en-Bresse Agglomération, en modifiant les conventions susvisées en ce sens et en autorisant le Président à les signer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **MODIFIE** ses délibérations des 20 septembre et 18 octobre 2010 en donnant la charge de l'entretien des pistes cyclables à Bourg-en-Bresse Agglomération comme susmentionné.
- **MODIFIE** les conventions susvisées en donnant la charge de l'entretien des pistes cyclables à Bourg-en-Bresse Agglomération comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions.
- **DIT** que pour le reste les délibérations des 20 septembre et 18 octobre 2010 restent inchangées.

Rapporteur : M. Bernard PERRET

➤ **Contrat Urbain de Cohésion Sociale : programmation 2011**
(lecture du rapport)

M. BORGIO.- Une remarque encore une fois pour noter l'évolution des priorités de l'Etat qui se désengage du logement. On a deux thématiques étroitement liées au logement, celle de la santé et celle de l'éducation et de la parentalité. S'il n'y a pas de logement correct ces deux dispositions ne fonctionnent pas bien. Je regrette qu'il y ait cet abandon-là.

M. BRETON.- Je voudrais tout d'abord remercier Bernard PERRET pour sa présentation et puis également le remercier d'avoir privilégié sa charge de vice-président plutôt que son statut de candidat. Je crois que c'est faire honneur à notre assemblée que de présenter le rapport dont il a la charge. Je voulais le souligner. Par rapport à ce qu'a dit Pascal BORGIO je dois dire qu'il y a aujourd'hui une distinction entre l'ANRU et l'ACSE, l'agence qui gère la cohésion sociale et l'égalité des chances, et donc la politique de la ville. C'est à ce titre-là qu'il n'y a pas de désengagement de l'Etat en matière de logement et qu'une répartition différente s'est faite. Il y a une concentration différente au niveau de la politique de la ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec les thèmes de l'emploi, de l'éducation et de la sécurité mais cela ne signifie pas un désengagement de l'Etat, bien au contraire, puisqu'on connaît l'importance de l'engagement de l'Etat dans le domaine du logement.

Je voudrais poser une question à ceux qui ont préparé ce contrat qui s'inscrit dans une tradition maintenant. On sait qu'il y a beaucoup d'interrogations sur l'évolution de cette politique au niveau national et qu'il faut, année après année, continuer le chemin avec des points d'interrogation sur l'avenir. On a vu un recentrage au niveau de certaines priorités. J'indiquais l'emploi, l'éducation et la sécurité. On se rend compte que si nous avons une bonne répartition au niveau des actions au niveau de l'emploi et de l'insertion, puisque 163 000 € sont consacrés à ces thématiques, nous sommes un peu en dessous en matière d'éducation avec 55 000 € et surtout de prévention de la délinquance avec 29 000 €.

Pourquoi peu de projets dans ces domaines qui sont d'ailleurs plutôt de la compétence des communes puisque, par exemple, le Conseil intercommunal de Prévention de la Délinquance est sur un pilotage plutôt communal ? On sait que les projets éducatifs locaux sont également vus dans les communes. C'est pourquoi on a moins et peut-être qu'il faut s'interroger sur des domaines aussi importants que la délinquance et l'éducation. On a moins de projets. Il faut faire attention dans les années à venir à relancer ces thèmes qui sont le fondement de toute société.

M. PERRET.- Sur la prévention de la délinquance je crois que nous attendons la constitution du CISPD. Il me semble que le CISPD maintenant est en marche, il doit travailler, donc les commissions vont se réunir. À partir de là, les projets vont émerger. C'est vrai qu'il y a eu une année 2010 où nous avons mis de l'énergie tous ensemble pour constituer ce CISPD et à partir des priorités affichées, des actions vont se développer.

M. DEBAT.- Deux remarques sur le sujet en discussion.

Par définition, pour bien connaître ces programmations depuis longtemps, il n'est pas rare que l'on ait des fluctuations de thématiques d'une année sur l'autre parce qu'on n'est pas dans une linéarité. Certaines années nous avons un peu plus sur l'emploi et l'insertion, ce qui est une des priorités fortes poursuivie par l'ensemble des partenaires du CUCS depuis sa signature et puis nous avons des budgets encore conséquents sur l'éducation et la parentalité sachant que quand certains projets sont finis, d'autres prennent le relais.

C'est sur la durée globale du contrat qu'il faut regarder l'échelonnement par thématique et on ne peut pas le faire sur une année ou année après année.

La deuxième remarque que je voudrais faire porte sur l'évolution qui a été soulignée par Bernard PERRET dans son rapport, qui est quand même préoccupante, des crédits de politique de la ville. Nous sommes à moins un tiers de crédits de l'Etat sur cette politique d'une année sur l'autre. Il y a une diminution dans le département comme partout nationalement mais je voudrais dire que Bourg-en-Bresse a été plus impacté que d'autres territoires dans les choix départementaux. C'est quelque chose qui est préoccupant, qui a justifié que nous saisissions avec le Président de Bourg-en-Bresse Agglomération, le Préfet et les services de l'Etat pour indiquer qu'une chose est d'avoir une diminution, c'est un choix national, c'est un choix que je regrette mais c'est une réalité, et une autre chose est d'avoir des diminutions beaucoup plus importantes à Bourg-en-Bresse qu'ailleurs dans le département.

À chaque fois nous avons le sentiment qui est quand même pénible que les efforts qui ont été faits depuis des années, notamment sous les deux derniers mandats, en matière de politique de la ville, qui n'ont pas été faits par d'autres ailleurs, génèrent une diminution plus forte de nos aides et de nos soutiens de l'Etat de nos projets parce que d'autres souhaitent maintenant en développer d'autres. Je crois que c'est quelque chose qui est doublement pénalisant sur le tissu des acteurs locaux et aussi sur l'efficacité des actions qui sont engagées.

Il faudra avoir une programmation qui soit plus équitable et qui prenne en particulier en compte aussi dans les critères - puisque les aides de l'Etat ont été annoncées en baisse encore l'année prochaine, en tout cas elles le sont cette année - la population des quartiers concernés. On ne peut pas seulement regarder une ville mais aussi la population des quartiers concernés et par rapport à d'autres villes du département, nous avons le sentiment de ne pas être prioritaires, ce qui est quand même dommageable.

Et puis, la dernière remarque que je voulais faire, concerne le logement. Il est clair que le CUCS ne porte pas sur la politique de l'habitat au sens construction. Je veux quand même indiquer que depuis 2002, les crédits de soutien à la création et à la réhabilitation de logements sociaux dans notre pays ont été divisés par deux et que quelque part il y a bien, malgré les efforts, malgré les politiques menées sur le dossier ANRU et même si cela ne se traduit pas directement dans les CUCS, une réalité aujourd'hui avec laquelle nous devons faire et composer.

Quand dans les années qui viennent, les politiques de logement et de l'habitat devront être financées sans financements croisés puisque le logement ne fait pas partie, au contraire du sport et de la culture, des domaines sur lesquels il a été décidé de maintenir les possibilités d'intervention conjointe du département et de la région, bien sûr que cela peut financièrement arranger ces collectivités parce qu'il va falloir se mettre d'accord.

Le résultat des courses est que nous risquons de perdre un tiers des subventions publiques des collectivités sur ces programmes. C'est quelque chose qui me semble inquiétant et de nature à justifier une vraie vigilance et un vrai débat. On est sur la question des priorités dans ce qui relève d'une compétence de notre agglomération à savoir le soutien au PLH et la capacité à réaliser et à réhabiliter les logements et en particulier les logements locatifs sociaux.

Cette programmation, par ailleurs, est très représentative des projets des acteurs du territoire dans le cadre des enveloppes qui sont aujourd'hui allouées.

M. BRETON.- On sait que l'année où il y a eu le moins de constructions de logements sociaux était l'année 2000. Depuis, nous sommes en forte augmentation. On peut avoir les chiffres. C'est un thème récurrent qu'on entend notamment aux questions d'actualité des députés de gauche. On a des chiffres de construction qui vont dans le sens d'un effort. On ne va pas faire un débat national mais c'était au moins pour avoir les deux sons de cloche.

M. DEBAT.- On comparera sur les logements sociaux. Pour aboutir aux 100 000 logements par rapport aux 60 000 vous comptez les logements PLS qui sont des logements locatifs aidés mais qui ne sont pas le logement locatif social pur jus tel qu'on le comptait auparavant. On peut avoir le débat, il n'en reste pas moins que l'effort de l'Etat en euros a été divisé par deux en huit ans.

M. LE PRESIDENT.- L'effort de l'agglomération, je vous rassure, lui, est très soutenu que ce soit au niveau de l'ANRU jusqu'en 2013 ou que ce soit au niveau de notre Programme Local de l'Habitat (PLH). On aura peut-être l'occasion dans l'année d'y revenir.

Là, nous étions dans le cadre des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec de nombreux acteurs présents qui s'investissent aux côtés des différentes politiques qui sont menées.

Délibération n°4

Monsieur Bernard PERRET, Vice-Président, expose à l'assemblée que depuis 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) constitue l'outil de mise en œuvre de la politique de la ville.

CONSIDERANT que s'agissant des thématiques, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a prévu des interventions dans cinq domaines privilégiés :

- l'habitat et le cadre de vie,
- la prévention de la délinquance,
- la santé,
- l'éducation et la parentalité,
- l'emploi et l'insertion.

CONSIDERANT que pour bénéficier de moyens spécifiques au titre du contrat urbain de cohésion sociale, les actions retenues doivent prendre en compte différents critères d'éligibilité :

- répondre explicitement à l'un des objectifs - territorial ou thématique – énoncés dans le document de cadrage,
- prendre en compte la lutte contre les discriminations,
- répondre en cohérence et en complémentarité avec les actions déjà engagées, les actions proposées devant répondre à des besoins non couverts du territoire,
- contribuer au développement de la participation et de l'implication des habitants par le biais d'actions citoyennes, les projets devant mentionner explicitement les modalités d'implication dans la définition et la mise en oeuvre de l'action ou les effets (mesurables) attendus sur l'implication des participants dans la vie de la cité,
- favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté en signalant de façon spécifique et adaptée les actions entreprises pour permettre aux personnes éloignées des dispositifs existants – ou à créer – les moyens de pouvoir en bénéficier.

CONSIDERANT que pour la programmation 2011 du CUCS, 76 projets ont été reçus dont 37 projets nouveaux.

CONSIDERANT que les 76 projets reçus représentent 823 393 euros de demandes de subventions attendues au titre du CUCS pour un budget total d'actions de 2,3 millions d'euros ; qu'actuellement les financements disponibles s'élèvent environ à 480 000 euros en mutualisant les participations des partenaires (Etat/ACSE, Région, Département, Bourg-en-Bresse Agglomération, Villes, CAF) ; qu'à ce jour, les participations financières prévisionnelles de chacun s'établissent de la manière suivante :

- Etat/ACSE :	99 650 € (20,50%)
- Villes :	85 220 € (17,60%)
- Région :	80 000 € (16,50%)
- CAF :	34 645 € (7,10 %)
- Département :	65 900 € (13,60%)
- Bourg-en-Bresse Agglomération :	120 000 € (24,70%)

CONSIDERANT que s'agissant des financements à attribuer par Bourg-en-Bresse Agglomération par thématique, l'enveloppe financière est consacrée à hauteur de :

- 32 % à l'habitat et le cadre de vie,
- 47 % à l'emploi et l'insertion,
- 6 % à la prévention de la délinquance,
- 15 % à la thématique transversale.

Monsieur le Vice-Président propose que la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse apporte son soutien financier à 26 projets dans les domaines ci-après et dont le détail figure dans les tableaux joints en annexe :

Habitat Cadre de vie

Concernant le thème de l'habitat et du cadre de vie, Bourg-en-Bresse Agglomération propose de s'engager financièrement sur 7 projets (dont un, en sursis à statuer) permettant de :

- favoriser l'accès aux logements des publics en difficulté (les jeunes, les populations en grande difficulté), pour 4 actions ;
- répondre à l'appel à projets spécifique sur l'environnement et la préservation du cadre de vie qui s'intègre dans les compétences de Bourg-en-Bresse Agglomération pour l'action « Accompagnement à la sensibilisation au tri », action nouvelle portée en partenariat avec Bourg Habitat, chaque structure proposera, via le recrutement de 2 services civiques chacune, de conduire une action de sensibilisation et de pédagogie en direction des habitants des quartiers,
- accompagner les démarches de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité associant les habitants pour deux actions : « Magnien dans la main » à Péronnas et une action nouvelle la « création de jardins familiaux sur l'éco quartier de la Viole » à Saint-Denis-Les-Bourg.

Emploi Insertion

La thématique emploi et insertion constitue également un axe d'intervention prioritaire pour Bourg-en-Bresse Agglomération. Aussi, il est proposé d'accompagner financièrement 15 projets dont un maîtrise d'ouvrage Bourg-en-Bresse Agglomération.

Les objectifs visés par l'ensemble de ces actions doivent permettre la mise en place de dispositifs d'accès à l'emploi et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi repérées parmi les plus en difficulté. Il s'agit principalement de 8 actions en reconduction, ayant apporté des réponses adaptées aux besoins des personnes sur les quartiers (ex : le chantier de formation pour l'emploi « Label Reyssouze » porté par l'ALPES et destiné à des

jeunes en grande difficulté ; « Au fil des quartiers » de l'association EPI ; les Points Info Emploi (PIE) et le soutien à la mise en œuvre des clauses d'insertion ; « Entreprendre dans les quartiers » de Idéo boutique de gestion qui accompagne les habitants des quartiers vers la création d'activité...).

Il est également proposé de soutenir d'autres actions innovantes (6 actions) visant notamment :

- à accompagner les personnes vers le passage du permis de conduire (une action portée par l'association CESAME et une autre par Ainter Job),
- à proposer un accompagnement spécifique aux personnes concernées par des discriminations ressenties dans l'accès à l'emploi (action portée par ADIA),
- à donner une suite à l'étude sur « les travailleurs pauvres », groupe d'habitants accompagnés par le centre social de la Reyssouze (action portée par l'association Aucrey),
- à accompagner les personnes concernées pour le travail saisonnier,
- à promouvoir les métiers du BTP, action d'accompagnement des publics sur le repérage, la formation et la mise en situation de travail (action portée par la GEIQ BTP des Pays de Savoie et de l'Ain).

Prévention de la délinquance

Il s'agit de soutenir l'action du GREP visant :

- à accompagner les personnes vers l'emploi les personnes placées sous main de justice.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution de subventions sur le volet habitat et cadre de vie à :
 - Tremplin « Dispositif passerelle logement jeune » (11 000 €),
 - CLLAJ – L'APPART « Baux accompagnés, parc public » (2 000 €),
 - CLLAJ – L'APPART « Baux accompagnés, parc privé » (12 000 €),
 - Mairie de Péronnas « Magnien dans la main » (2 000 €),
 - Mairie de St Denis les Bourg « Création des jardins familiaux au cœur de l'éco quartier de la Viole » (3 000 €),
 - Bourg-en-Bresse Agglomération / Bourg Habitat « Accompagnement à la sensibilisation au tri sélectif » (3 000 €).
- **APPROUVE** l'attribution de subventions sur le volet emploi et insertion à :
 - ALPES « Chantier formation pour l'emploi » (6 000 €),
 - Association EPI « Au fil des quartiers » (8 000 €),
 - AUCREY « Cyclo Cycllette » (5 000 €),
 - Association des Usagers du Centre Social des Venues « Savoir conduire un ordinateur » (2 000 €),
 - Compagnie Théâtre de l'Horizon « Le sourire une valeur sûre » (3 000 €),
 - Idéo Boutique de Gestion « Entreprendre dans les quartiers » (6 000 €),
 - Ain Profession Sport et Culture « Accompagnement vers les métiers du sports et de l'animation » (500 €),
 - Ainter Job « Sensibilisation à la sécurité routière et au code de la route » (6 000 €),
 - ADL 01 « Communication tables d'hôtes ANRU » (2 000 €),
 - CESAME « Projet d'accompagnement au permis de conduire » (3 000 €),
 - ADIA « Gestion des discriminations ressenties dans l'accès à l'emploi » (5 000 €),
 - AUCREY « Une main tendue vers l'emploi » (3 000 €),
 - ALPIES « Accompagnement du travail saisonnier » (2 500 €),
 - GEIQ BTP Pays de Savoie Ain « Promotion des métiers du bâtiment » (5 000 €).
- **APPROUVE** l'attribution de subventions sur le volet prévention de la délinquance à :
 - GREP « Insertion socio professionnelle... » (7 000 €).
- **APPROUVE** l'attribution des subventions inscrites dans les tableaux financiers joints en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'ensemble des financeurs (Etat-ACSE, Conseil Régional, Conseil Général, CAF, Villes de Bourg-en-Bresse, Mairie de Péronnas, Mairie de Viriat, Mairie de Saint-Denis-les-Bourg) toutes les subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions initiées par Bourg-en-Bresse Agglomération dans le cadre de ce dispositif.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. Christian BERNARD

➤ **Permis de démolir ancienne propriété Laissard à Bourg-en-Bresse**

(lecture du rapport)

Délibération n°5

Monsieur Christian BERNARD, Vice-Président, expose à l'assemblée que Bourg-en-Bresse Agglomération a fait l'acquisition auprès de la Ville de Bourg-en-Bresse de la propriété Laissard située entre l'avenue de Parme et l'Avenue de Bad Kreuznach à Bourg-en-Bresse et cadastrée section BS n° 92, 115 et 170.

CONSIDERANT qu'une partie de cette propriété est destinée à être cédée et une autre doit être conservée dans le prolongement du mail planté le long de l'Avenue de Bad Kreuznach afin de poursuivre l'aménagement paysager.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la démolition de la construction existante ; que par ailleurs, le fait de démolir dès à présent cette construction évitera des dégradations.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 7 février 2011,

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur le Président à formuler et à déposer la demande de permis de démolir pour la construction précitée ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à formuler et à déposer la demande de permis de démolir pour la construction précitée ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Mme Cécile BERNARD

➤ **Facturation et recouvrement de la redevance pour l'assainissement non collectif :**

- **Convention avec la Lyonnaise des eaux et le syndicat Ain Suran Revermont**
- **Avenant n°3 aux conventions avec la Régie Municipale de Bourg-en-Bresse, SOGEDO, ALTEAU**

(lecture du rapport)

Délibération n°6

Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté a décidé, par délibération du 18 février 2002, d'instaurer la redevance assainissement non collectif (ANC) sur l'ensemble des Communes membres de la Communauté d'Agglomération.

CONSIDERANT que par délibération en date du 15 juillet 2003, le Conseil a autorisé la collecte de cette redevance par le biais de la Régie Municipale de Bourg-en-Bresse et des fermiers pour chacune des Communes relevant de leur compétence.

CONSIDERANT que la facturation et le recouvrement de la redevance ANC pour les Communes de Bourg-en-Bresse Agglomération ont donc été confiés à la Régie Municipale de Bourg-en-Bresse et aux fermiers ALTEAU, SOGEDO et La Lyonnaise des Eaux dans le cadre de conventions.

CONSIDERANT que le contrat d'affermage entre le Syndicat des eaux Ain Suran Revermont et la Lyonnaise des Eaux prenait fin au 1er septembre 2010 et qu'un nouveau contrat a été établi entre le Syndicat et la Lyonnaise des Eaux ; qu'il convient donc d'établir une nouvelle convention avec ces deux parties en prévoyant une nouvelle charge

d'environ 75 € au budget car la perception et le reversement de la redevance ANC deviennent désormais payants (1,00 € H.T. par facture).

CONSIDERANT que les modalités de facturation détaillées dans les conventions établies avec la régie municipale de Bourg-en-Bresse, la SOGEDO et ALTEAU avaient été modifiées par avenant suite à la disparition d'un indice ; qu'il s'avère qu'il existe plusieurs indices de remplacement possibles, en particulier, l'indice ICHT-E = Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution qui serait plus approprié car plus spécifique que l'ICHT-IME.

CONSIDERANT que la formule de facturation utilisée soit la même pour toutes les conventions ; que l'indice ICHT-E est retenu pour les 4 conventions ; qu'il convient donc d'établir un avenant n°3 aux conventions avec la Régie Municipale de Bourg-en-Bresse, SOGEDO et ALTEAU.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 7 février 2011.

Madame la Vice-Présidente demande au Conseil de Communauté d'approuver la convention, l'avenant n°3 comme susmentionné et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits documents.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention avec la Lyonnaise des eaux et le Syndicat Ain Suran Revermont comme susmentionné.
- **APPROUVE** l'avenant n°3 aux conventions avec la Régie Municipale de Bourg-en Bresse, SOGEDO et ALTEAU.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et lesdits avenants.

-.*-.*-.*-.*-.*-.*-

- **Entretien des installations d'assainissement non collectif : tarifs des prestations pour les usagers.**
(lecture du rapport)

Délibération n°7

Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente, expose à l'assemblée que dans le cadre de la compétence assainissement non collectif, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse propose une prestation d'entretien courant (hors urgences) des installations (vidange de fosse...) aux usagers.

CONSIDERANT que la prestation a été attribuée par marché à l'entreprise GAUTHIER par délibération du 14 janvier 2008.

CONSIDERANT que les tarifs pratiqués par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, applicables aux prestations, sont révisés en fonction de la formule de réactualisation du marché et des frais de gestion qu'ils impliquent.

CONSIDERANT que les tarifs proposés à compter du 1^{er} mars 2011 tiennent compte de l'augmentation de valeur du coefficient de révision semblable aux augmentations précédentes et sont annexés à la présente délibération

CONSIDERANT que la procédure est la suivante :

- les usagers envoient à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse un bon de commande rempli accompagné du chèque d'acompte au nom du Trésor Public couvrant les frais de déplacement du prestataire et les frais de gestion.
- La Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse reçoit les acomptes et transmet au prestataire les commandes enregistrées selon leur ordre d'arrivée. Celui-ci établit son planning selon 2 campagnes de vidanges (printemps et automne) et prend les rendez vous avec les usagers.
- Une fois les vidanges effectuées le prestataire envoie à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse le listing des usagers ayant utilisé le service ainsi que le prix exact de chacune des interventions suivant les conditions d'accès rencontrées. La Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse paye le prestataire suivant le bordereau de prix du marché.

- Puis, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse facture à chaque usager le coût des prestations avec frais de gestion suivant les conditions tarifaires, diminué de l'acompte versé.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 7 février 2011 ;

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil de Communauté d'approuver les tarifs à compter du 1^{er} mars 2011 comme figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** les tarifs à compter du 1^{er} mars 2011 des prestations pour les usagers, concernant l'entretien des installations d'assainissement non collectif, comme figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

<p><u>Entretien des installations d'assainissement non collectif</u> <u>Tarifs à compter du 1^{er} mars 2011 des prestations pour les usagers</u></p>

<u>Tarifs des prestations</u>	<u>Prix unitaire en euros</u>
<p>VIDANGE DE BASE (pour des ouvrages dégagés dont la vidange nécessite la mise en place de 30 mètres de tuyaux maximum) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la programmation de l'intervention, - la vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique + bac dégraisseur, d'une fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux ou d'une microstation jusqu'à 4 000 litres, - le nettoyage du préfiltre, filtre décolloïdeur, des regards, postes de relèvement et pompes, - le transport et dépotage des boues dans un site agréé, - le curage des canalisations et test de bon écoulement, - la remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'utilisateur, l'établissement d'un bordereau d'intervention. 	103,55 €
SUPPLEMENTS :	
Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 30 mètres <i>par tranche de 10 mètres supplémentaires</i>	5,45 €
Vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique + bac dégraisseur, fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux ou d'une microstation > 4 000 litres <i>par tranche de 1 000 litres supplémentaires</i>	27,25 €
Dégagement des regards par heure	107,91 €
Vidange d'un bac dégraisseur seul comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé	81,75 €
Entretien d'un pré-filtre indépendant de la fosse	21,80 €
Forfait dans le cas où la prestation de vidange et le curage ne peuvent être effectués, le titulaire s'en rendant compte sur place (absence d'un représentant de l'utilisateur, localisation des installations non connues...)	32,70 €
Frais de gestion de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse	1,50 €

Ces tarifs comprennent le traitement des déchets à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse (15 € par m³).

TOURISME – SPORTS – EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET COMMUNICATION

Rapporteur : M. Thierry MOIROUX

➤ **Subvention au Club de Natation de Bourg-en-Bresse**

(lecture du rapport)

Délibération n°8

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que le Club de Natation de Bourg-en-Bresse accueille cette saison le championnat de France espoir de natation synchronisée du 17 au 19 juin 2011, avec comme objectif une qualification pour les championnats d'Europe.

CONSIDERANT que le tournoi des 6 nations de plongeon en 2010 a entraîné un fort engouement du public avec près de 1500 spectateurs sur deux jours pour cette discipline très spectaculaire ; que la natation synchronisée rassemble toutes les années plus de 500 spectateurs lors de son gala de fin d'année ; que le championnat de France espoir présentera un programme esthétique, visuel et accessible au plus grand nombre.

CONSIDERANT que cette manifestation va générer un grand nombre de nuitées sur le territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération ; que ces compétitions contribuent à la mise en valeur de Carré d'Eau et de Bourg-en-Bresse Agglomération.

CONSIDERANT que pour le championnat de France de natation synchronisée, la Commission Tourisme, Sports, Equipements de Loisirs et Communication le 25 novembre 2010 a proposé de verser une subvention de 4 000 € qui serait prélevée sur le produit de la taxe de séjour.

Vu les avis favorables de la Commission Tourisme, Sports, Equipements de Loisirs et Communication le 25 novembre 2010 et du Bureau lors de sa séance du 7 février 2011.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention de 4 000 €, prélevée sur le produit de la taxe de séjour, au Club de Natation de Bourg-en-Bresse pour l'accueil du championnat de France espoir de natation synchronisée, comme susmentionné.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **ATTRIBUE** une subvention de 4 000 €, prélevée sur le produit de la taxe de séjour, au Club de Natation de Bourg-en-Bresse pour l'accueil du championnat de France espoir de natation synchronisée, comme susmentionné.

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

➤ **Convention de mise à disposition de fauteuil de loisirs et de sports**

(lecture du rapport)

Délibération n°9

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée que suite à l'achat d'un fauteuil de loisirs et de sports par Bourg-en-Bresse Agglomération, une mise à disposition auprès des clubs peut être envisagée.

CONSIDERANT que ce fauteuil, actuellement stocké à Carré d'Eau, permet notamment une mise à l'eau des personnes handicapées dans des zones de baignade naturelles, et peut également être utilisé pour la pratique de la randonnée.

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition à titre gratuit de cet équipement avec les clubs utilisateurs ou associations.

Vu les avis favorables émis par la Commission Tourisme, Sports, Equipements de Loisirs et Communication le 27 janvier 2011 et le Bureau lors de sa séance le 7 février 2011.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit de cet équipement et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un fauteuil de loisirs et de sports entre Bourg-en-Bresse Agglomération et les clubs utilisateurs ou associations.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

- * - * - * - * - * - * -

- **Partenariat avec l'Office de Tourisme pour le montage d'un court séjour proposé à la clientèle touristique et convention avec le service de réservation d'Ain Tourisme**

(lecture du rapport)

M. GUILLEMAUT.- Pour les deux entrées à Carré d'Eau, les 18,40 € sont compris dans la somme de 126,50 € ?

M. MOIROUX.- Oui, c'est compris. Le produit est global. Il y a une vente de ce produit du centre nautique Carré d'Eau qui est le prix habituel de nos entrées. Simplement, il faut qu'on reverse une commission à la centrale de réservation.

M. LAURENT.- Je vois que sur les deux jours dans le programme il y a un repas. J'espère qu'ils ne mangent pas qu'une fois sur les deux jours. On est au cœur de la production de la volaille de Bresse. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager de leur faire déguster un poulet de Bresse ?

M. MOIROUX.- Là, on est dans le bien-être et la remise en forme, donc on ne mange pas trop.

Délibération n°10

Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'afin de dynamiser son offre, l'Office de Tourisme de Bourg-en-Bresse Agglomération propose un court séjour à la clientèle touristique qui consiste en une découverte de Bourg-en-Bresse et de son agglomération sur le thème du bien-être.

CONSIDERANT que le programme, établi sur deux journées, prévoit une visite de l'apothicairerie, un repas bio, une balade sportive dans la forêt de Seillon, des soins relaxants et rituel hammam à l'institut « Ô prestige de l'Émeraude », et enfin une pause détente à Carré d'Eau (espace cardio et balnéo) ; que l'hébergement se fera en chambre d'hôtes.

CONSIDERANT que le montant total par personne s'élèvera à 126,50€ ; que les clients pourront se rendre à Carré d'Eau sur les deux jours du séjour en accès illimité ; qu'il sera facturé 2 entrées individuelles par personne au Carré Bien-Etre (cardio, balnéo), soit actuellement 18,40€.

CONSIDERANT qu'une commission de 3,5% du prix brut sera reversée sur chaque vente au service de réservation d'Aintourisme qui assure la réservation et la vente des prestations, dans le cadre d'une convention de mandat pour la vente de produits touristiques par le service de réservation d'Aintourisme.

Vu les avis favorables émis par la Commission Tourisme, Sports, Equipements de Loisirs et Communication le 27 janvier 2011 et le Bureau lors de sa séance du 7 février 2011.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil de Communauté d'approuver dans le cadre du produit touristique court séjour les modalités précitées, d'approuver la convention de mandat comme susmentionné et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE**, dans le cadre du produit touristique court séjour susmentionné, l'accès illimité à Carré d'Eau sur les deux journées concernées d'Eau sur la base d'une facturation de deux entrées individuelles par personne au Carré Bien-Etre (cardio, balnéo), soit actuellement 18,40 €.

- **APPROUVE** le versement d'une commission de 3,5% du prix brut sur chaque vente au service de réservation d'Aintourisme.
- **APPROUVE** la convention de mandat pour la vente de produits touristiques par le service de réservation d'Aintourisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

| |
|--------------------------------|
| ADMINISTRATION GENERALE |
|--------------------------------|

Rapporteur : M. Michel FONTAINE

➤ **Compte rendu des décisions du Bureau prises par délégation du Conseil**

(lecture du compte rendu)

Délibération n°11

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté, par délibération en date du 20 décembre 2010 a défini la délégation d'attributions au Bureau.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau en application de la délibération susmentionnée, comme suit :

▪ **Bureau du 10 janvier 2011**

- ✓ Fonds de soutien au logement social : attribution des subventions pour la programmation 2010.
- ✓ Indemnité d'éviction à M. GOURAUD suite à l'acquisition de terrains à Saint-Denis-Les-Bourg en vue de réaliser une aire d'accueil « gens du voyage ».
- ✓ Subvention pour des collecteurs d'eau de pluie.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du compte rendu des décisions du Bureau susmentionnées et prises lors de sa réunion du 10 janvier 2011 en vertu de la délégation d'attributions accordée par le Conseil de Communauté.

-.*-.*-.*-.*-.*-.*-

➤ **Compte rendu des attributions du Président prises par délégation du Conseil**

(lecture du compte rendu)

Délibération n°12

Le rapporteur expose à l'assemblée que le Conseil de communauté, par délibération en date du 20 décembre 2010, a redéfini la délégation d'attributions à Monsieur le Président.

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération susvisée, comme suit :

Marchés publics à procédure adaptée d'un montant inférieur à 193 000 euros HT et avenants à ces marchés de moins de 5% signés au cours du 2^{ème} semestre 2010.

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a reçu délégation du conseil de communauté pour « prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et, le cas échéant, la résiliation des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ».

Cette délégation donnée au Président concerne au sein de notre collectivité l'ensemble des marchés publics de travaux, fournitures, prestations de services ou techniques de l'information et de la communication passés selon une procédure adaptée et relevant des articles 26 II et 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 193 000 euros hors taxes, seuil en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

En conséquence, conformément à ces dispositions, l'annexe à la présente délibération récapitule l'ensemble des décisions du Président relatives aux marchés publics inférieurs à 193 000 euros hors taxes signés depuis le deuxième semestre 2010 ainsi que les avenants de moins de 5 % à ces marchés.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du compte rendu, joint en annexe à la présente délibération, des décisions de Monsieur le Président susmentionnées et prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations précitées du Conseil de Communauté.

Annexe à la délibération n°12 du Conseil de Communauté du 21 février 2011

Marchés publics inférieurs à 193 000 euros HT signés par Monsieur le Président au cours du 2^{ème} semestre 2010.

| Objet du marché | Montant | Titulaires et adresses | Date de notification du marché | Observations (Durée du marché) |
|--|--------------------|---|---------------------------------------|---|
| Parc des Expositions AINTEREXPO à BOURG-EN-BRESSE | | | | |
| Etude de faisabilité hydrogéologique, dossier réglementaire et assistance technique pour la réalisation d'un doublet de forages de pompage et de rejet | 8 750 € HT | CPGF-HORIZON
38300 BOURGOIN-JALLIEU | 28/07/2010 | |
| Projet de pompages et rejets pour une pompe à chaleur – Assistance à la maîtrise d'ouvrage – Suivi hydrogéologique des travaux – Montage des dossiers administratifs | 9 650 € HT | CPGF-HORIZON
38300 BOURGOIN-JALLIEU | 09/11/2010 | 11 mois |
| Construction d'une salle multifonctionnelle sur le site d' AINTEREXPO à Bourg-en-Bresse MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE | 43100 € HT | BTP Consultants
69760 LIMONEST | 22/09/2010 | Mission jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement |
| Construction d'une salle multifonctionnelle sur le site d' AINTEREXPO à Bourg-en-Bresse Prestations « Construire Propre » | 11 500 € HT | CLOC
69100 VILLEURBANNE | 21/10/2010 | 20 mois |
| Réhabilitation du parc des expositions AINTEREXPO de Bourg-en-Bresse Prestations « Construire Propre » | 15 000 € HT | CLOC
69100 VILLEURBANNE | 21/10/2010 | 24 mois |
| Direction Générale | | | | |
| Etude pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de signalisation et de signalétique touristiques à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse | 37 500 € HT | EGIS MOBILITE
69455 LYON | 08/11/2010 | Délai de la tranche ferme : 6.5 mois
Tranche conditionnelle : 2.5 mois |

| Objet du marché | Montant | Titulaires et adresses | Date de notification du marché | Observations (Durée du marché) |
|--|------------------|--|--------------------------------|--|
| <i>Direction de l'Aménagement, de la Construction et des Systèmes d'Information</i> | | | | |
| Fourniture et pose d'un bâtiment à usage de garage pour le Foirail | 48 500 € HT | EURL ARCHITECTURE ET CREATION BRESSANE
01000 BOURG-EN-BRESSE | 07/12/2010 | |
| <i>Direction de l'Environnement</i> | | | | |
| Etude relative à la récupération et réutilisation des eaux de vidange de bassins du centre nautique de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse | 30 780 € HT | GIRUS
38240 MEYLAN | 06/12/10 | Délais proposés par le candidat dans la limite d'un délai plafond de : Tranche ferme : 3 mois T. conditionnelle : 6 mois |
| Acquisition d'un porteur et d'une benne compactrice de 12 m3 pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération
Lot 2 : Benne compactrice de 12 m3 | 56 900 € HT | SEMAT
17028 LA ROCHELLE
CEDEX France | 29/10/10 | Délai de livraison de 12 semaines à compter de la réception du porteur |
| <i>Direction des Ressources Humaines et Moyens généraux</i> | | | | |
| Formation « Evacuation des locaux » | 6 000 € HT | ESPF
01310 SAINT REMY | 22/07/2010 | Formation 2 ^{ème} semestre 2010 et 1 ^{er} trimestre 2011 |
| <i>Service Communication</i> | | | | |
| Lot 2 : Hébergement du site internet de la communauté d'agglomération de BOURG-EN-BRESSE | 2796 € HT par an | OXYD SARL | 13/12/2010 | 1 an reconductible trois fois |
| Conception du stand du salon de l'habitat octobre 2010 | 9 490 € HT | COM'1 ACCORD
01000 BOURG-EN-BRESSE | Septembre-octobre 2010 | |
| <i>Service Déplacements</i> | | | | |
| Fourniture des girouettes pour deux bus | 20 059.84 € HT | HANOVER
59300 | 21/09/2010 | |
| Fourniture de bloc moteur de bus | 16 664.75 € HT | BERNARD TRUCKS
01442 VIRIAT | 21/09/2010 | |
| Fourniture de systèmes embarqués pour deux bus | 16 020 € HT | INEO
78260 | 21/09/2010 | |

| Objet du marché | Montant | Titulaires et adresses | Date de notification du marché | Observations (Durée du marché) |
|--|--------------------------|--|--------------------------------|--|
| <i>Service Déplacements</i> | | | | |
| Mission d'assistance pour le renouvellement du contrat d'exploitation du réseau de transport urbain de Bourg-en-Bresse Agglomération | 47 000 € HT | Groupement
MARYLINE BESSONE
CONSEIL MBC
(mandataire)/ Avocats
BENESTY TAITHE
PANASSAC
75017 PARIS | 24/11/2010 | Tranche
ferme : 15
mois
+ Tranche
conditionnelle
qui devra être
achevée pour
le 31 août
2012 |
| <i>Service aux Communes</i> | | | | |
| Réalisation d'un diagnostic d'accessibilité de certains ERP de catégorie 1 à 4 sur le territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération | 48 599.80 € HT | CITYLINKS CONSEIL
91359 GRIGNY | 23/12/2010 | 12 mois |
| <i>Service Aménagement-
Développement économique</i> | | | | |
| Mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du giratoire d'accès à la ZAC de Pré-Vulin à POLLIAT | 19 800 € HT | SEDIC
01500 CHATEAU-
GAILLARD | 26/02/2010 | |
| <i>Service Equipements nautiques</i> | | | | |
| Remplacement des filtres des centrales de traitement d'air | 6 905.09 € HT | ARTRU SERVICES
42300 ROANNE | 23/11/2010 | |
| Renouvellement du matériel de nettoyage des vestiaires, plages et sanitaires : 2 autolaveuses, 2 monobrosses, 2 aspirateurs | 16 794 € HT | HEXAGONE
95104 ARGENTEUIL | 13/12/2010 | |
| <i>Service Enseignement musical</i> | | | | |
| Services de transports scolaires au Conservatoire à Rayonnement Départemental Novembre 2010 – Juin 2011 | 7 892,50
€ HT | PHILIBERT
TRANSPORT
69641 CALUIRE CEDEX | 25/10/2010 | Novembre
2010
- Juin 2011 |

Délibération n°13

Vu les termes de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition de la Commune de JASSERON.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **ACCEPTÉ** que la séance du Conseil de Communauté du lundi 4 avril 2011 ait lieu à la Salle des fêtes de JASSERON.

M. BORGIO.- Par rapport aux actes de gestion j'ai lu avec attention le compte rendu du fonds de soutien au logement social et je voudrais savoir combien de PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration) ont été construits sur la période 2008-2010 à Bourg et dans la première couronne sachant que le logement social connaît un fort désengagement aujourd'hui.

Il me semble que ce serait important d'avoir ces données aujourd'hui. C'était pour avoir ces chiffres prochainement.

M. LE PRÉSIDENT.- De mémoire, il faut qu'on cumule. Sur chaque opération on a eu des PLAI. C'est une réponse. On donnera par écrit une réponse à cette question et aussi le détail des opérations financées au cours des trois dernières années ou au cours de l'année 2010.

M. PERRET.- Il est en augmentation, c'est tout ce qu'on peut dire. Le nombre de PLAI augmente.

M. GAVILLON.- Je voulais simplement vous dire que vous avez peut-être été intrigués par les bouteilles qui vous ont été présentées. Il s'agit d'une dotation faite par le syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc qui vise à promouvoir la consommation d'eau du robinet. Ce sont des bouteilles sérigraphiées qui sont données à toutes les communes adhérentes.

Dernière chose, je vous invite en sortant à regarder la vitrine dans le sas d'entrée sur le thème du spectacle de marionnettes parce qu'on a accueilli la semaine dernière dans le cadre de la semaine de la marionnette et des petites scènes vertes, un spectacle de marionnettes pour les enfants et on était très heureux de l'avoir chez nous.

Vous avez bien travaillé, je vous invite donc à partager avec nous le verre de l'amitié.

Merci.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 35.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 mars 2011

**Le Président,
Michel FONTAINE**

